

# **Orientation 17 Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles**

## **Orientation 17 Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles**

"Le maintien des exploitations agricoles est essentiel aux équilibres socio-économiques et paysagers du territoire. Cela passe par la préservation et l'acquisition des moyens de production (foncier, matériels, bâtiments...), l'accompagnement de la transmission des exploitations et des nouvelles installations et l'amélioration du revenu (valorisation des produits, rétribution des aménités...)."

### **Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation**

#### Mesure de soutien à l'activité

"- Développer l'accueil et l'installation des agriculteurs et bergers dans les vallées ;  
- Favoriser le salariat et la transmission des terres dans les exploitations agricoles, notamment par les groupements d'employeurs ;  
- Développer une mécanisation spécifique et adaptée aux exploitations de montagne ;  
- Favoriser la création et la rénovation des bâtiments d'élevage (localisation, matériaux, énergie, effluents, insertion paysagère...) ;  
- Développer l'autonomie fourragère par le maintien et la restauration des prairies en complémentarité avec la plaine ;  
- Mettre en place des actions spécifiques permettant la réduction des charges (carburants, produits sanitaires, énergie...)."

#### Mesure de qualification

"- Développer la certification environnementale (haute valeur environnementale, haute valeur naturelle) et la mise en oeuvre des aides publiques en faveur de l'agri-environnement (mesures agri-environnementales territorialisées, PHAE ou mesures qui leur succéderont)."

#### Mesure de valorisation

"- Créer de la valeur ajoutée sur les exploitations en développant des produits finis de qualité, les circuits courts et/ou de proximité (magasin de terroir, vente directe, marchés, abattoirs, lieux de transformation, agri-tourisme ...) et les filières complémentaires (maraîchage, petits fruits, arboriculture, laine...) ;  
- Valoriser les races animales et les variétés végétales locales."

#### Contribution attendue des communes

"- Encouragent l'installation de nouveaux agriculteurs."

#### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Favorise la mise en place de partenariats techniques et financiers pour la réalisation de ces actions ;  
- Permet l'émergence de projets de territoire pour les mesures agri-environnementales ou les

# Orientation 17 Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles

mesures de la prochaine génération ;

- Apporte les éléments de connaissance pour la prise en compte des enjeux environnementaux."

## Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales, chambres d'agriculture, DDT, DDTM, lycées agricoles, associations d'agriculteurs, ADEME, associations de protection de la nature, Commissariat de massif des Pyrénées, Mission agro-alimentaire pyrénéenne, Agence de l'eau Adour Garonne, CBNPMP..."

Référence ID de l'article : #1197

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-22 18:49